

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ, au 1130, route de l'Église, à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery, à 17 h, le 23 mars 2006.

Sont présents et formant quorum:

Mme la mairesse Andrée P. Boucher, Québec, présidente
M. le maire Marcel Corriveau, Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président du conseil
Mme la mairesse Danielle Roy Marinelli, Lévis, vice-présidente du comité exécutif
M. le préfet Henri Cloutier, MRC de La Côte-de-Beaupré
M. le préfet Michel Giroux, MRC de La Jacques-Cartier,
M. le préfet Jean-Pierre Turcotte, MRC de L'Ile-d'Orléans
M. le conseiller Ralph Mercier, Québec
M. le conseiller Jean-Pierre Bazinet, Lévis
M. le conseiller Jean-Claude Bouchard, Lévis
M. le conseiller Jean-Luc Daigle, Lévis
Mme la conseillère Anne Ladouceur, Lévis

Sont absents :

Mme la conseillère Carole Bégin-Giroux, Québec
Mme la conseillère Denise Trudel, Québec
M. le conseiller Patrick Paquet, Québec
et 3 postes demeurent inoccupés

Sont également présents :

M. Marc Rondeau, directeur général
M^e Pierre Rousseau, secrétaire

Ouverture de la séance

Période de recueillement et la séance est ouverte et présidée par Mme Andrée P. Boucher, présidente du conseil.

Ordre du jour : Point 4. a) 1^o Jardin zoologique de Québec et Parc Aquarium du Québec

Résolution n^o C-2006-01

Il est proposé par Mme Andrée P. Boucher, mairesse de la Ville de Québec, appuyée par M. Marcel Corriveau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures :

De retirer de l'ordre du jour le point 4. a) 1^o portant sur le Jardin zoologique de Québec et le Parc Aquarium du Québec.

Adoptée

Ordre du jour : Point 4. b) 2^o Désignation des membres du Comité consultatif agricole

Résolution n^o C-2006-02

Il est proposé par Mme Andrée P. Boucher, mairesse de la Ville de Québec, appuyée par M. Ralph Mercier, conseiller de la Ville de Québec :

De retirer de l'ordre du jour le point 4. b) 2° portant sur la désignation des membres du Comité consultatif agricole.

Adoptée

Ordre du jour : Point 4. b) 3° Désignation des membres sur chacune des commissions

Résolution n° C-2006-03

Il est proposé par Mme Andrée P. Boucher, mairesse de la Ville de Québec, appuyée par M. Marcel Corriveau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures :

De retirer de l'ordre du jour le point 4. b) 3° portant sur la désignation des membres sur chacune des commissions tout en maintenant à l'ordre du jour l'institution des commissions.

Pour : 3 Mme Andrée P. Boucher, M. Ralph Mercier et M. Marcel Corriveau

Contre : 8 Mme Danielle Roy Marinelli, M. Henri Cloutier, M. Michel Giroux, M. Jean-Pierre Turcotte, M. Jean-Pierre Bazinet, M. Jean-Claude Bouchard, M. Jean-Luc Daigle et Mme Anne Ladouceur

La proposition ne recueille pas la majorité requise des 2/3 des voix exprimées, soit 8.

Rejetée

Ordre du jour : Item 4. b) 3° Institution des commissions et désignation des membres sur chacune des commissions

Résolution n° C-2006-04

Il est proposé par Mme Andrée P. Boucher, mairesse de la Ville de Québec, appuyée par M. Marcel Corriveau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures :

De retirer complètement de l'ordre du jour le point 4. b) 3° portant sur l'institution des commissions et sur la désignation des membres sur chacune des commissions.

Pour : 3 Mme Andrée P. Boucher, M. Ralph Mercier et M. Marcel Corriveau

Contre : 8 Mme Danielle Roy Marinelli, M. Henri Cloutier, M. Michel Giroux, M. Jean-Pierre Turcotte, M. Jean-Pierre Bazinet, M. Jean-Claude Bouchard, M. Jean-Luc Daigle et Mme Anne Ladouceur

La proposition ne recueille pas la majorité requise des 2/3 des voix exprimées, soit 8.

Rejetée

Ordre du jour : Item 4. b) 4° Désignation du vice-président du conseil

Résolution n° C-2006-05

Il est proposé par Mme Andrée P. Boucher, mairesse de la Ville de Québec, appuyée par M. Marcel Corriveau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures :

De retirer de l'ordre du jour le point 4. b) 4° portant sur la désignation du vice-président du conseil.

Pour : 3 Mme Andrée P. Boucher, M. Ralph Mercier et M. Marcel Corriveau

Contre : 8 Mme Danielle Roy Marinelli, M. Henri Cloutier, M. Michel Giroux, M. Jean-Pierre Turcotte, M. Jean-Pierre Bazinet, M. Jean-Claude Bouchard, M. Jean-Luc Daigle et Mme Anne Ladouceur

La proposition ne recueille pas la majorité requise des 2/3 des voix exprimées, soit 8.

Rejetée

Ordre du jour : Item 4. b) 5^o Désignation des membres au comité exécutif

Résolution n° C-2006-06

Il est proposé par Mme Andrée P. Boucher, mairesse de la Ville de Québec, appuyée par M. Marcel Corriveau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures :

De retirer de l'ordre du jour le point 4. b) 5^o portant sur la désignation des membres au comité exécutif

Pour : 3 Mme Andrée P. Boucher, M. Ralph Mercier et M. Marcel Corriveau

Contre : 8 Mme Danielle Roy Marinelli, M. Henri Cloutier, M. Michel Giroux, M. Jean-Pierre Turcotte, M. Jean-Pierre Bazinet, M. Jean-Claude Bouchard, M. Jean-Luc Daigle et Mme Anne Ladouceur

La proposition ne recueille pas la majorité requise des 2/3 des voix exprimées, soit 8.

Rejetée

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° C-2006-07

Sur proposition de Mme Danielle Roy Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis, appuyée par Mme Anne Ladouceur, conseillère de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance tel qu'amendé avec le retrait des points 4. a) 1^o portant sur le Jardin zoologique de Québec et le Parc Aquarium du Québec et 4. b) 2^o portant sur la désignation des membres du Comité consultatif agricole.

Adoptée

Approbation des procès-verbaux des séances tenues le 15 décembre 2005

Résolution n° C-2006-08

Sur proposition de Mme Anne Ladouceur, conseillère de la Ville de Lévis, appuyée par Mme Danielle Roy Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

D'approuver les procès-verbaux des séances tenues le 15 décembre 2005.

Adoptée

Amendement au règlement 2002-01 sur le Comité consultatif agricole

Résolution n° C-2006-09

Sur proposition de Mme Andrée P. Boucher, mairesse de la Ville de Québec, appuyée par M. Ralph Mercier, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

D'adopter le règlement N° 2006-17 modifiant le règlement N° 2002-01 sur le Comité consultatif agricole de la Communauté métropolitaine de Québec.

La modification a pour effet de porter le nombre de membres à : 4 élus au conseil de la CMQ ou au conseil d'une municipalité locale du territoire, soit 1 membre de la Ville de Québec, 1 membre des villes reconstituées de L'Ancienne-Lorette ou de Saint-Augustin-de-Desmaures, 1 membre de Lévis et 1 membre des MRC du territoire. Pour conserver la parité sur le Comité entre les élus, le membre résident et les producteurs agricoles, le nombre de producteurs agricoles est porté à 5 membres.

Référence : Mémoire du 11 janvier 2006
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée

Institution des commissions

Résolution n° C-2006-10

Sur proposition de M. Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, appuyée par M. Henri Cloutier, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, il est unanimement résolu :

D'instituer les commissions suivantes avec le mandat décrit ci-dessous pour chacune d'elles :

• ***Commission Aménagement du territoire***

La commission de l'Aménagement a pour mandat d'étudier, à la demande du conseil ou du comité exécutif, des questions reliées à l'aménagement du territoire;

La Commission adresse au conseil ses recommandations sur le schéma métropolitain d'aménagement et de développement du territoire;

La Commission adresse ses recommandations sur les avis demandés par la Ministre des Affaires municipales et des Régions en vertu de l'article 227 de la Loi de la CMQ.

• ***Commission Développement économique et touristique***

La commission du Développement économique a pour mandat d'étudier, à la demande du conseil ou du comité exécutif, des questions reliées au développement économique et au tourisme;

La Commission adresse au conseil ses recommandations sur l'élaboration et le suivi du Plan des grands enjeux du développement économique;

Elle peut également lui formuler des recommandations sur l'harmonisation des plans d'action des organismes municipaux de promotion ou de développement touristique en vertu de l'article 147 de la Loi de la CMQ;

Elle peut également lui formuler des recommandations sur la promotion de son territoire sur le plan international pour y favoriser l'essor et la diversification de l'économie;

Elle peut également lui adresser des recommandations sur le financement des événements qui ont un caractère métropolitain en vertu de l'article 148 de la Loi de la CMQ;

La Commission collabore à la réalisation du schéma métropolitain d'aménagement et de développement du territoire.

- ***Commission Environnement***

La commission de l'Environnement a pour mandat d'étudier, à la demande du conseil ou du comité exécutif, des questions reliées à l'environnement;

La Commission adresse au conseil des recommandations sur la planification de la gestion des matières résiduelles pour la Rive-Nord de la CMQ;

La Commission collabore à la réalisation du schéma métropolitain d'aménagement et de développement du territoire.

- ***Commission Transport en commun métropolitain***

La commission du Transport en commun a pour mandat d'étudier, à la demande du conseil ou du comité exécutif, des questions reliées au transport en commun métropolitain;

La Commission adresse des recommandations au conseil sur la planification, la coordination et le financement du transport en commun métropolitain en vertu de l'article 150 de la Loi de la CMQ;

La Commission collabore à la réalisation du schéma métropolitain d'aménagement et de développement du territoire.

De demander à chacune de ces commissions de déposer au conseil son programme de travail pour l'année 2006.

Les commissions instituées par la présente résolution remplacent les commissions instituées précédemment par le conseil en vertu de la résolution C-2002-09.

Référence : Mémoire du 2 février 2006

Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée

À la demande de la présidente et du consentement de l'ensemble des membres du conseil, la séance est suspendue pour une quinzaine de minutes.

La séance est reprise à 18 h 30 en présence des membres du conseil qui sont tous les mêmes que ceux présents lors du début de la séance de 17 h.

Désignation des membres sur chacune des commissions

Résolution n° C-2006-11

Sur proposition de Mme Danielle Roy Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis, appuyée par Mme Andrée P. Boucher, mairesse de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

De désigner pour chacune des commissions ci-dessous les membres indiqués en regard de chacune d'elles ainsi que les présidents et vice-présidents de chacune d'elles :

Commission Environnement

M. Jean-Claude Bouchard (Lévis), président

M. Raymond Dion (Québec), vice-président

M. François Picard (Québec)

M. Jean-Pierre Turcotte (MRC de L'Île-d'Orléans)

Commission Développement économique et touristique

M. Michel Giroux (MRC de La Jacques-Cartier), président
M. Marc Simoneau (Québec), vice-président
M. Richard Côté (Québec)
Mme Danielle Roy Marinelli (Lévis)

Commission Aménagement du territoire

M. Jacques Teasdale (Québec), président
M. Henri Cloutier (MRC de La Côte-de-Beaupré), vice-président
M. Jean-Luc Daigle (Lévis)
M. Guy Perrault (Québec)

Commission Transport en commun métropolitain

M. Paul Shoiry (Québec), président
M. Jean-Pierre Bazinet (Lévis), vice-président
M. Henri Cloutier (MRC de La Côte-de-Beaupré)
M. Patrick Huot (Québec)

Le quorum est constitué de la majorité des membres d'une commission, soit 3 membres. Cependant, en ce qui concerne la commission de l'Environnement, le quorum correspond à la majorité des membres autres que les représentants de la Ville de Lévis lors de la considération de la planification de la gestion des matières résiduelles pour la Rive-Nord de la CMQ.

La durée de leur mandat est fixée jusqu'au 1^{er} novembre 2009.

Référence : Mémoire du 2 février 2006
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée

Désignation du vice-président du conseil

Résolution n° C-2006-12

Sur proposition de Mme Andrée P. Boucher, mairesse de la Ville de Québec, appuyée par M. Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, il est unanimement résolu :

De désigner M. Marcel Corriveau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures comme vice-président du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec pour un mandat prenant fin le 1^{er} novembre 2009.

Référence : Mémoire du 10 janvier 2006
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée

Désignation des membres au comité exécutif

Résolution n° C-2006-13

Sur proposition de Mme Andrée P. Boucher, mairesse de la Ville de Québec, appuyée par Mme Danielle Roy Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

La mairesse de la Ville de Québec est membre d'office et présidente du comité exécutif.

La mairesse de la Ville de Lévis est membre d'office et vice-présidente du comité exécutif.

De désigner comme autres membres du comité exécutif les membres suivants pour un mandat prenant fin le 1^{er} novembre 2009 :

M. Ralph Mercier (Québec)
M. Michel Giroux (MRC de La Jacques-Cartier)
Mme Anne Ladouceur (Lévis)

Référence : Mémoire du 10 janvier 2006
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée

Dépôt des registres des séances des commissions et du Comité consultatif agricole pour l'année 2005

Résolution n° C-2006-14

Sur proposition de M. Henri Cloutier, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, appuyée par M. Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, il est unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du registre des présences, des absences et de la durée des réunions des différentes commissions de la Communauté métropolitaine de Québec pour l'exercice financier 2005. Est intégré au registre, un registre analogue pour les réunions du Comité consultatif agricole de la CMQ en 2005.

Référence : Mémoire du 10 janvier 2006
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée

Rapport au conseil – Résolution n° E-2006-04 sur un avis émis par le comité exécutif

Résolution n° C-2006-15

Sur proposition de M. Ralph Mercier, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de L'Île-d'Orléans, il est unanimement résolu :

De prendre acte du rapport du Comité exécutif sur l'avis favorable émis par la résolution n° E-2006-04 du 26 janvier 2006 à la ministre des Affaires municipales et des Régions sur le règlement n° 04-2005 de la MRC de La Jacques-Cartier.

Référence : Mémoire du 10 janvier 2006
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée

Lettre du 2 mars 2006 de M. Jacques Joli-Cœur

Résolution n° C-2006-16

Sur proposition de M. Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, appuyée par Mme Andrée P. Boucher, mairesse de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

De prendre acte de la démission de M. Jacques Joli-Cœur comme membre du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec.

Référence : Mémoire du 14 mars 2006
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée

Grands événements sur le territoire métropolitain

Résolution n° C-2006-17

ATTENDU QUE les grands événements tenus dans la région métropolitaine de Québec ont des retombées économiques majeures pour la région métropolitaine de Québec et pour l'ensemble du Québec;

ATTENDU QUE le Plan des grands enjeux économiques de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) a comme orientation le développement des activités à caractère international afin de renforcer le rayonnement de la région métropolitaine de Québec;

ATTENDU QUE les modifications apportées par le Festival TransAmériques de Montréal à son calendrier ont pour effet de mettre un terme au principe d'alternance annuelle entre cet événement et celui tenu à Québec par le Carrefour international de théâtre;

ATTENDU QUE d'autres grands événements du territoire de la région métropolitaine de Québec (ex. : Festival d'été de Québec, Carnaval de Québec, Le Grand Rire, Le Marathon des Deux rives, etc.) ont connu des situations semblables, où ont été observés des changements de dates de la part des événements tenus à Montréal pour les ajuster sur les dates retenues par les événements tenus à Québec, causant ainsi des préjudices et conséquences graves pour les événements du territoire de la région de Québec;

ATTENDU QU'une coordination du calendrier des grands événements entre les régions de Montréal et Québec éviterait de créer une forme de concurrence stérile au niveau des clientèles visées et de la recherche de financement;

ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) a dénoncé cette situation par le passé et adopté le 22 septembre 2005 la résolution C-2005-71 visant une meilleure coordination des efforts de promotion et de développement des événements touristiques d'envergure, dans le respect des calendriers et projets en cours;

ATTENDU QUE Tourisme Québec, les ministres responsables du Tourisme et de la Culture et des Communications, les ministres responsables des régions de Québec et de la Chaudière-Appalaches et le ministre responsable de la région de Montréal, ont des rôles à exercer dans l'octroi des subventions gouvernementales à ces organisations;

Sur proposition de M. Henri Cloutier, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, appuyée par Mme Danielle Roy Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

De demander au gouvernement du Québec :

- d'introduire une forme de moratoire jusqu'au 31 décembre 2006 relativement aux changements de dates au calendrier des grands événements tenus dans les régions de Montréal et de Québec;
- de réaliser un plan intégré des grands événements entre Québec et Montréal en ayant pour objectif notamment, d'assurer une meilleure coordination des calendriers et des efforts de promotion et de développement;
- d'associer la CMQ et d'autres intervenants de la région métropolitaine de Québec à l'élaboration et au suivi de ce plan intégré;
- de rencontrer la Communauté métropolitaine de Québec à ce sujet.

De transmettre la présente résolution avec copie de la résolution C-2005-71 à Tourisme Québec, au gouvernement du Québec, au ministre du Tourisme, au ministre de la Culture et des Communications et aux ministres responsables de la région de la Capitale-Nationale, de la Chaudière-Appalaches et de la région de Montréal, au Carrefour International de Théâtre, au Festival TransAmériques, à l'Office du tourisme et des congrès de Québec, aux villes de Québec et de Lévis et aux MRC du territoire métropolitain.

Référence : Mémoire du 16 mars 2006
Responsable : Coordonnateur au développement économique

Adoptée

Demande d'avis du ministre, projet de règlement n° 156-06 de la MRC de Bellechasse relatif à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables

Résolution n° C-2006-18

Sur proposition de Mme Danielle Roy Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis, appuyée par M. Jean-Pierre Bazinet, conseiller de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

D'émettre à la ministre des Affaires municipales et des Régions un avis favorable à l'entrée en vigueur du règlement de contrôle intérimaire n° 156-06 de la MRC de Bellechasse puisque ce dernier s'avère conforme aux orientations gouvernementales et qu'il devrait avoir un impact positif sur la qualité des eaux de la rivière Etchemin à Lévis.

Référence : Mémoire du 3 mars 2006
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée

Demande d'avis du ministre, projet de règlement de contrôle intérimaire (RCI) n° 2006-04-55 de la Ville de Lévis sur l'élevage porcin

Résolution n° C-2006-19

Sur proposition de M. Jean-Luc Daigle, conseiller de la Ville de Lévis, appuyée par M. Jean-Claude Bouchard, conseiller de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

D'émettre à la ministre des Affaires municipales et des Régions un avis favorable à l'entrée en vigueur du règlement de contrôle intérimaire n° 2006-04-55 de la Ville de Lévis sur les élevages porcins puisque ce dernier s'avère conforme aux orientations gouvernementales et qu'il aura un impact positif sur la cohabitation harmonieuse entre les milieux agricoles et urbains et le développement durable des activités porcines.

Référence : Mémoire du 3 mars 2006
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée

Demande d'avis du ministre, projet de règlement de contrôle intérimaire (RCI) n° 177-2005 de la MRC de Lotbinière

Résolution n° C-2006-20

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de L'Île-d'Orléans, appuyée par M. Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, il est unanimement résolu :

D'émettre à la ministre des Affaires municipales et des Régions un avis favorable à l'entrée en vigueur du règlement de contrôle intérimaire n° 177-2005 de la MRC de Lotbinière puisque ce dernier s'avère conforme aux orientations gouvernementales et qu'il pourrait avoir un impact positif sur la qualité des eaux des rivières Beauvillage et Chaudière à Lévis, la cohabitation harmonieuse entre les milieux agricoles et urbains et la conciliation des activités porcines avec le développement durable.

D'informer la Ministre et la MRC de Lotbinière que malgré l'adoption dans le règlement de dispositions particulières quant à la capacité d'agrandissement ou d'accroissement d'une unité d'élevage dérogatoire aux distances séparatrices en regard d'une habitation voisine, la CMQ s'attend à ce que les dispositions de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q, c.P41-1) continuent d'être respectées sur le territoire de la MRC de Lotbinière.

Référence : Mémoire du 16 mars 2006
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée

Demande d'avis du ministre, projet de règlement n° 01-2006 modifiant le RCI n° 01-2003 de la MRC de La Jacques-Cartier

Résolution n° C-2006-21

Sur proposition de M. Jean-Luc Daigle, conseiller de la Ville de Lévis, appuyée par M. Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de L'Île-d'Orléans, il est unanimement résolu :

D'émettre un avis favorable à l'entrée en vigueur du règlement n° 01-2006 de la MRC de La Jacques-Cartier modifiant son règlement de contrôle intérimaire n° 01-2003 de façon à exclure des normes de distances séparatrices la construction des bâtiments d'élevage de dindes destinés spécifiquement à donner suite au règlement sur le confinement d'oiseaux captifs.

Référence : Mémoire du 13 mars 2006
Responsable : Conseiller en l'aménagement du territoire

Adoptée

Bordereau d'information

Résolution n° C-2006-22

Sur proposition de M. Henri Cloutier, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, appuyée par M. Jean-Claude Bouchard, conseiller de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

De prendre acte du bordereau d'information en date du 23 mars 2006 contenant les points suivants :

- a) Procès-verbaux approuvés des séances du comité exécutif tenues les 24 novembre 2005, 15 décembre 2005, 26 janvier, 9 février et 23 février 2006.
- b) Note du 11 janvier 2006 du secrétaire-trésorier de la CMQ adressée aux membres du Conseil relative aux modifications à la Loi régissant la CMQ par le projet de loi 134 modifiant de nouveau certaines dispositions législatives concernant le domaine municipal.
- c) Lettre du 15 décembre 2005 de Mme Marie-Lise Côté du ministère des Affaires municipales et des Régions accusant réception de la résolution ayant trait à l'adoption du règlement 2005-15 modifiant le règlement de contrôle intérimaire 2003-10 de la CMQ.

- d) Lettre du 20 décembre 2005 de Me Jean-Maurice Latulippe de la Fédération québécoise des municipalités nous transmettant la liste des trente-neuf (39) représentants élus au sein de leur conseil d'administration.
- e) Lettre du 12 janvier 2006 de M. Stéphane Dallaire du Cabinet du ministre des Transports accusant réception de la résolution C-2005-97 concernant l'entente sur le titre métropolitain de transport en commun.
- f) Lettre du 9 janvier 2006 de Mme Manon Lecours du ministère des Affaires municipales et des Régions accusant réception des résolutions C-2005-92 et C-2005-93 ayant trait à l'adoption du budget 2006 de la CMQ.
- g) Lettre du 10 janvier 2006 de la ministre des Affaires municipales et des Régions confirmant la conformité du règlement n° 217-10-2005 modifiant le règlement de contrôle intérimaire n° 119-10-95 de la Municipalité régionale de comté de La Nouvelle-Beauce (résolution C-2005-99).
- h) Lettre du 3 février 2006 de la ministre des Affaires municipales et des Régions confirmant l'entrée en vigueur du règlement n° 2005-15 de la CMQ.
- i) Lettre du 21 février de M. Maurice Lebrun du ministère des Affaires municipales et des Régions accordant à la CMQ un nouveau délai expirant le 31 décembre 2006 pour adopter le projet de schéma métropolitain d'aménagement et de développement.
- j) Lettre du 9 février 2006 de la ministre des Affaires municipales et des Régions adressée au préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, M. Michel Giroux, confirmant la conformité du règlement n° 04-2005 modifiant le règlement de contrôle intérimaire n° 01-2003.
- k) Note du 2 mars 2006 de M. Benoît Massicotte de la CMQ relativement à la fréquentation des deux sites Internet développés par la CMQ.
- l) Lettre du 28 février de la ministre des Affaires municipales et des Régions à la CMQ l'informant que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme bénéficiera d'une révision complète.
- m) Résolution de la MRC de La Côte-de-Beaupré datée du 22 février 2006 en référence au Parc Aquarium et Jardin zoologique de Québec
- n) Lettre du 7 mars 2006 de la présidente de la CMQ adressée à madame Danielle Roy Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis, monsieur Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de L'Île-d'Orléans, monsieur Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, monsieur Henri Cloutier, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, accompagnée d'un projet de résolution et d'une annexe chronologique concernant l'avenir du Jardin zoologique de Québec.
- o) Lettre du 8 mars 2006 de la présidente de la CMQ au ministre des Finances Michel Audet relative aux consultations prébudgétaires du gouvernement et au transport en commun sur le territoire métropolitain.
- p) Liste des factures de plus de 25 000 \$ et des factures de plus de 2 000 \$ avec un total de plus de 25 000 \$ pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005 et du 1^{er} janvier 2006 au 28 février 2006.
- q) Extrait du procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération de Québec tenue le 21 mars 2006 quant à la nomination des membres au sein du conseil de la CMQ.
- r) Lettre du 20 mars 2006 de la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de La Jacques Cartier, Mme Francine Breton, adressée au ministre responsable de la Capitale-Nationale, M. Michel Després, accompagnée de l'extrait de procès-verbal de la séance du conseil de la MRC de La Jacques-Cartier tenue le 15 mars relative à la demande de maintenir l'opération du Jardin zoologique pour l'année 2006.

- s) Extrait du procès-verbal de la séance du conseil de la Ville de Lévis tenue le 20 mars 2006 relative à la position de la Ville à l'égard de l'entente de principe intervenue entre le gouvernement du Québec et la Ville de Québec pour le maintien en opération du Jardin zoologique de Québec.

Adoptée

M. Jean-Pierre Bazinet quitte la séance.

Période d'interventions des membres du conseil

Aucune intervention.

Période de questions du public

Question de M. Jean-Claude Fortin de L'Ancienne-Lorette au sujet du retrait de l'ordre du jour du point portant sur le Jardin zoologique de Québec et du Parc Aquarium du Québec.

Question de M. Conrad Verret, conseiller à la Ville de Québec pour le secteur Champigny, relativement à la désignation sur les commissions et au comité exécutif, ainsi qu'à la vice-présidence du conseil et sur les consultations menées au préalable par la présidente auprès des personnes désignées.

Clôture de la séance

Résolution n° C-2006-23

Sur proposition de Mme Anne Ladouceur, conseillère de la Ville de Lévis, appuyée par M. Jean-Luc Daigle, conseiller de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

De lever la séance.

Adoptée

PRÉSIDENTE

SECRÉTAIRE